



# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2019 (articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)**

L'an deux mille dix-neuf, le huit octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

**PRESENTS :** M Jean-Paul MANIFACIER - M. Jean-Marc MICHEL - Mme Paulette CAREMIAUX - Mme Géraldine PLATON - Mme Marie-Jeanne LAPIERRE - M. Hubert THIBON - - Mme Françoise Dominique GUTMAN - M Gérard GSEGNER - Mme Nadine BABIN - M Rémy BELHOMME - Mme Muriel THOMAS - Mme Catherine DIDOU - M. Romain DUNAND - M Georges FAUCUIT - -Mme Cathy ESCHALIER - - Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX.

**Excusés :** Mme Myriam DEY a donné procuration à Mme Françoise Dominique GUTMAN - M. Bruno DAL FIUME a donné procuration à M Jean-Paul MANIFACIER - M Christophe POISSON a donné procuration à M. Hubert THIBON - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN a donné procuration à Mme Annie RICHARD - M. Claude DELEYROLLE a donné procuration à Mme Paulette CAREMIAUX.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Chantal DARLIX.

Approbation du procès-verbal du 3 septembre 2019 : à la majorité.

## **Extension électrique poste Sous les Ayres (2019-102)**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE de la réalisation des travaux nécessaires à l'extension électrique de la parcelle B 826p (lots 1 et 2) sur laquelle une autorisation d'urbanisme a été accordée (PA 00733419D0001), CHARGE M. le Maire et M. le 1<sup>er</sup> adjoint d'informer le Syndicat Départemental d'Energies et de signer toute pièce à intervenir à cet effet.

## **Régularisation chemin du Haut Gras (2019-103)**

Dans le cadre d'un projet de création de terrains à bâtir, la propriétaire des parcelles actuellement cadastrées 164B numéros 12 et 866 sollicite la Commune pour la régularisation du chemin communal du Haut Gras selon le document modificatif du parcellaire cadastral établi par GEO-SIAPP, géomètres-experts à Vallon Pont d'Arc, dossier J18.10305. Accepté à l'unanimité.

## **Déclassement chemin communal lieu-dit « Les Parrots » (2019-104)**

Suite à la demande du propriétaire d'acquérir le chemin rural jouxtant les parcelles 057 A numéros 1233-1235-1237 lui appartenant, M. le Maire expose qu'il s'est rendu sur place et a constaté que ledit chemin, s'il est libre d'accès, ne dessert aujourd'hui plus d'autres parcelles. N'étant de ce fait plus affecté à l'usage du public, la commune pourrait l'aliéner à l'angle de la parcelle 1237. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien. Mise à l'enquête publique acceptée à l'unanimité.

## **Travaux Télécom PVR Ygresière (2019-105)**

M. le Maire rappelle qu'une participation pour voies et réseaux au lieu-dit Ygresière a été instaurée au cours de la mandature précédente pour viabiliser des terrains. Or si les participations ont été appelées, l'ensemble des travaux Télécom n'a pas été réalisée. M. MICHEL précise qu'une visite sur place en août avec un technicien a permis d'estimer les travaux restant à réaliser. Autorisation pour finir les travaux acceptée à l'unanimité.

## **Travaux d'accès à la voirie communale suite permis de construire sur parcelles 057A 623-624-625 (2019-106)**

M. le Maire expose que le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme n° 00733417D0005 a saisi la commune d'une demande d'accès à son terrain par les voies communales, n'ayant pas été autorisé par les services du Département à accéder directement à la voie gérée par eux pour des problèmes de sécurité. M. le Maire propose

d'aménager un accès à cette propriété et de rétablir par document d'arpentage la voirie communale à cet endroit. Décision prise à l'unanimité.

### **Convention de servitudes pour poste de transformation GOURNIER sur parcelle communale 043C2 614 (2019-107)**

Le Syndicat Départemental d'Energies doit procéder à une extension électrique et emprunter la parcelle 043C2 N° 614 appartenant à la commune. M. le Maire sollicite le Conseil pour l'autoriser à signer la convention à intervenir. Il est rappelé que cette extension électrique concerne l'alimentation du pylône lieu-dit « La Prade » et l'antenne de téléphonie mobile. Autorisation au Maire accordée à l'unanimité.

### **Servitude de passage pour canalisation d'assainissement collectif au Pradal sur les parcelles A 3603- et 164A 1451-1458 (2019-108)**

Il s'agit de formaliser une servitude de passage pour une canalisation d'assainissement collectif chez un privé en échange du non recouvrement d'un raccordement au réseau public d'assainissement et ainsi de régulariser une situation antérieure résultant d'un accord verbal. Acceptée à l'unanimité.

### **Bail de location avec la Communauté de Communes pour utilisation de locaux dans le cadre de l'école de musique intercommunale (2019-109)**

L'école de musique étant devenue intercommunale, le projet de la déplacer à l'ancienne Maison Paroissiale aujourd'hui propriété communale ne peut être réalisé en l'état, vu les travaux demandés pour un établissement recevant du public. En conséquence, l'école de musique intercommunale demeure à sa place actuelle pour l'année scolaire. M. le Maire sollicite le Conseil pour l'établissement d'une convention d'occupation à titre gratuit moyennant une participation aux charges au prorata des m<sup>2</sup> utilisés. Acceptée à l'unanimité.

### **Convention avec la Communauté de Communes pour autoriser le Maire et la Police Municipale à visionner les images extraites des caméras de Visio surveillance (2019-110)**

M. le Maire rappelle l'installation d'un système de vidéoprotection par la Communauté de Communes aux abords de l'espace sportif intercommunal. La Communauté de Communes n'ayant pas la compétence pour visionner les images issues de l'enregistrement des caméras, elle sollicite la mise à disposition de la Police Municipale pour ce service. Acceptée à la majorité (2 abstentions : M. Gérard GSEGNER, M. Georges FAUCUIT).

### **Convention avec le Cratère pour représentation aux Vans (2019-111) Acceptée à l'unanimité.**

### **Acceptation d'un don au Musée (2019-112) Accepté à l'unanimité.**

### **Départ d'un agent au service technique et remplacement (2019-113)**

M. le Maire informe le Conseil du départ d'un adjoint technique au service technique. Il rend compte de la difficulté du service aujourd'hui à accomplir ses missions vu les absences et les départs. Il insiste sur la nécessité de remplacement par du personnel qualifié. Actuellement, le service a besoin de compétences en « espaces verts » et en « plomberie-électricité-chauffage » ; en conséquence, il propose au Conseil de lancer un recrutement pour ces qualifications. Accordé à l'unanimité.

### **Décision modificative budget principal numéro 2 (2019-114)**

M. le Maire propose d'affecter les sommes à débattre à certaines subventions et de régulariser les études suivies de travaux par une opération d'ordre budgétaire, ce qui est accepté à l'unanimité.

### **Convention avec le Syndicat Départemental d'Energies pour transformateur Champfagou (2019-115)**

M. le Maire demande le rajout de ce point à l'ordre du jour, ce que le Conseil décide. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, il est nécessaire de renouveler le poste CHAMPFAGOU. La cabine haute actuelle va être démolie et remplacée par un poste plus bas et plus large, pour une superficie de 15 m<sup>2</sup>, située à La Malautière et faisant partie de l'unité foncière cadastrée A 2009 appartenant à la commune. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir avec ENEDIS ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

M. le Maire,  
Jean-Paul MANIFACIER.

